

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2025

REFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 1360)

Commission	
Gouvernement	

N° 74

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Delpech

à l'amendement n° 63 de Mme Thevenot

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.